



**Début de la séance :** Le 10 Octobre 2024 (visioconférence)  
**Membres présents :** Patrice GUILLOTEAU, Stéphane LEROY, Tony BECQ, Thierry ORESVE, David LORIOU  
**Membre absent excusé :** Vincent LORIOU  
**Invités :**

## Rappels

Uniquement les balles plastiques (PVC) sont autorisées pour le Championnat par Equipes départementales. La liste des balles plastiques homologuées par ITTF pour la compétition est disponible sur son site internet ou le lien : <https://www.ittf.com/equipment/> puis sélectionner « Balls ».

## Observations

Attention à l'heure de début des rencontres qui n'est pas forcément la bonne lors de la construction des classeurs. En effet, l'heure sur la première feuille sera prise en compte pour les autres feuilles.

Les rencontres prévues le vendredi soir devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le samedi avant 11h00.

Les rencontres prévues le samedi devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le samedi avant 20h00.

Les rencontres prévues le dimanche devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le dimanche avant 18h00.

En cas demande de modifications de rencontre (lieu, date heure, ...), les clubs adverses doivent obligatoirement faire une réponse sur SpidV2.

### Rappel général :

- Les licences 'Dirigeant' nécessitent une validation médicale pour la pratique sportive. En l'absence de cette dernière, le joueur sera considéré comme non qualifié et l'équipe comme incomplète avec toutes les conséquences qui en découlent.
- Les demandes de modifications doivent être renseignées (indiquer un type de modification) par le club demandeur et validé par le club adverse sous SPID. En cas d'absence de validation et en cas de problème, les assurances ne prendront rien en charge.



## Phase 1 / Journée 2

05 et 06 Octobre 2024

Rien à signaler lors de l'étude des feuilles de rencontre à l'exception des rencontres :

### NON UTILISATION DE GIRPE / NON REMONTEE DES RESULTATS

Lors de la journée 1, D5-P1 Courlay (6) – Bressuire (5) : La feuille n'a pas été remontée. Un courrier a été adressé au club de Courlay. Ce courrier est resté sans réponse. Application de l'amende de 30€ pour non utilisation de Girpe ou non remontée PDF.

### PR

Poule 1 | RAS

Poule 2 | **St MAIXENT (2) vs AIFFRES (5)**

Le joueur SAUVETRE Sébastien de Aiffres s'est blessé au cours de sa 1<sup>ère</sup> partie. Le certificat médical n'est pas transmis. Un courrier sera adressé au club pour demander ce certificat sous 8j. En cas de non réponse, il y aura application de l'amende de 30€ pour absence de certificat médical.

Conformément aux règles sur l'élaboration du classement (chap IV.202.2 des règlements généraux) :

- Abandon pour sa 2<sup>ème</sup> partie
- Forfait pour le double et sa 3<sup>ème</sup> partie de simple

### D1

Poule 1 | **NIORT TT (8) vs ST SAUVEUR (2)**

L'équipe de NIORT TT a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs.

En conséquence, l'équipe de NIORT TT est déclarée équipe incomplète au titre de la 2<sup>ème</sup> journée. 1<sup>ère</sup> fois. Résultats entérinés.

4.7.2. Équipes incomplètes Il est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase (il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives). Dans le cas d'une deuxième participation avec une équipe incomplète dans la même phase, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre. Dans le cas d'une troisième participation, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre, et se voit infliger une pénalité financière, la perte de la caution. Il faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties.

Poule 2 | RAS.



## D2

- Poule 1 MAULEON (1) vs ST SAUVEUR (3)**  
 Le joueur PUAUD Valentin a une licence dirigeant sans pratique sportive.  
 Un courrier de rappel sera adressé au club pour rappeler que la licence Dirigeant nécessite une validation médicale pour la pratique sportive. A régulariser avant mercredi 16/10. En cas d'absence de certificat médical, le joueur sera considéré comme non qualifié avec toutes les conséquences qui en découlent (équipe incomplète,...) pour toutes les rencontres jouées.
- Poule 2 MAULEON (2) vs ST LAURS (2)**  
 Le joueur HUMEAU Fabrice a une licence dirigeant sans pratique sportive.  
 Un courrier de rappel sera adressé au club pour rappeler que la licence Dirigeant nécessite une validation médicale pour la pratique sportive. A régulariser avant mercredi 16/10. En cas d'absence de certificat médical, le joueur sera considéré comme non qualifié avec toutes les conséquences qui en découlent (équipe incomplète,...) pour toutes les rencontres jouées
- Poule 3 RAS**
- Poule 4 PARTHENAY (4) vs ST MAIXENT (4)**  
 Le cartouche JA de la feuille de rencontre n'est pas renseigné et il manque la signature du JA. Un courrier de rappel sera adressé au club rappelant l'obligation de ces éléments.

## D3

- Poule 1 RAS**
- Poule 2 COURLAY (5) vs AIRVAULT (3)**  
 L'équipe de COURLAY a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs.  
 En conséquence, l'équipe de COURLAY est déclarée équipe incomplète au titre de la 2ème journée. 1<sup>ère</sup> fois. Résultats entérinés.
- 4.7.2. Équipes incomplètes Il est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase (il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives). Dans le cas d'une deuxième participation avec une équipe incomplète dans la même phase, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre. Dans le cas d'une troisième participation, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre, et se voit infliger une pénalité financière, la perte de la caution. Il faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties.
- Poule 3 RAS**



Poule 4 | RAS

## D4

Poule 1 | RAS

### Poule 2 | LA RONDE (3) vs ST MAIXENT (7)

L'équipe de ST MAIXENT a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs. En conséquence, l'équipe de ST MAIXENT est déclarée équipe incomplète au titre de la 2ème journée. 1<sup>ère</sup> fois. Résultats entérinés.

4.7.2. Équipes incomplètes Il est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase (il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives). Dans le cas d'une deuxième participation avec une équipe incomplète dans la même phase, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre. Dans le cas d'une troisième participation, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre, et se voit infliger une pénalité financière, la perte de la caution.: Il faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties.

Poule 3 | RAS

Poule 4 | RAS

## D5

### Poule 1 | AIRVAULT (5) vs COURLAY (6)

Les équipes de AIRVAULT et COURLAY ont joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs.

En conséquence, les équipes de AIRVAULT et COURLAY sont déclarées équipes incomplètes au titre de la 2ème journée. 1<sup>ère</sup> fois Résultats entérinés.

4.7.2. Équipes incomplètes Il est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase (il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives). Dans le cas d'une deuxième participation avec une équipe incomplète dans la même phase, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre. Dans le cas d'une troisième participation, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre, et se voit infliger une pénalité financière, la perte de la caution.: Il faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties.

### Poule 2 | NIORT TT (15) vs LA MOTHE STE HERAY (6)

L'équipe de LA MOTHE STE HERAY a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs. En conséquence, l'équipe de LA MOTHE STE HERAY est déclarée équipe incomplète au titre de la 2ème journée. 1<sup>ère</sup> fois. Résultats entérinés.



4.7.2. Équipes incomplètes Il est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase (il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives). Dans le cas d'une deuxième participation avec une équipe incomplète dans la même phase, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre. Dans le cas d'une troisième participation, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre, et se voit infliger une pénalité financière, la perte de la caution.: Il faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties.

### Poule 3

#### **FRONTENAY RR (11) vs ST MAIXENT (10)**

L'équipe de ST MAIXENT a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs. En conséquence, l'équipe de ST MAIXENT est déclarée équipe incomplète au titre de la 2<sup>ème</sup> journée. 2<sup>ème</sup> fois. Défaite par pénalité par 14-0, 0 point rencontre.

4.7.2. Équipes incomplètes Il est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase (il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives). Dans le cas d'une deuxième participation avec une équipe incomplète dans la même phase, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre. Dans le cas d'une troisième participation, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre, et se voit infliger une pénalité financière, la perte de la caution.: Il faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties.

### Poule 4

RAS

**Fin de la séance 20h45.**

**Prochaine réunion CSD : le 24/10/2024 19h**